

Merelbeke, le 21/8/2023

Chère Madame, Cher Monsieur

Concerne: Belgapom plan d'échantillonnage sectoriel CIPC 2023

Le Règlement d'exécution 2019/989 a banni l'utilisation du CIPC. Normalement, une interdiction d'utilisation d'un produit phytopharmaceutique pour des raisons de santé est rapidement suivie de la publication d'un règlement européen qui réduit la LMR à 0,01 mg/kg (limite de détection). À la suite de la contamination historique qui a touché les entrepôts où était utilisé le CIPC, les États membres et la Commission européenne ont consenti à emprunter la piste exceptionnelle d'une LMR temporaire (LMRt). Le 09/02/2021, le Règlement 2021/155 a fixé la LMRt à 0,4 kg/mg, applicable dès le 02/09/2021. Au cours des années dernières, chaque intervenant de la Potato Value Chain (PVC) en Belgique s'est engagé à assurer la sécurité alimentaire des consommateurs en participant au plan d'échantillonnage des résidus de CIPC mise en place par Belgapom. L'objectif commun de cette campagne était de réduire au maximum la présence potentielle de CIPC dans les entrepôts de conservation de pommes de terre.

Les résultats de la surveillance des saisons précédentes 2020-2021 et 2021-2022 ont montré **une diminution des résidus** de CIPC dans toute l'Europe, ainsi que le respect de la LMRt. Sur la base des données collectées au cours des saisons précédentes, la Commission européenne a encore réduit la LMRt dans les pommes de terre à 0,35 mg/kg (Règlement UE 2023/377). Cette LMRt est applicable à partir du 14 septembre 2023.

Des échantillons ont également été prélevés au cours de la saison 2022-2023 pour le compte de Belgapom. 146 échantillons ont été prélevés. La majorité de ces échantillons (94,5 %) ne contenaient aucun résidu de CIPC. Seuls 5 % étaient positifs pour le CIPC avec des résidus entre **0,056 et 0,25 mg/kg** (tous inférieurs à la LMRt de 0,35 mg/kg). Ces résultats montrent que les résidus de CIPC dans les entrepôts de stockage de pommes de terre belges continuent à diminuer chaque année. Comme pour les saisons précédentes, les données Belges ont été partagées sous forme anonyme avec Arvalis qui produit un rapport final au nom de la chaîne de valeur de la pomme de terre et de l'EUPPA. Pour ce faire, des données sont également fournies par d'autres pays européens.

L'année passée, il a été plus difficile d'atteindre l'objectif de 220 échantillons. Bien qu'il y ait plusieurs raisons à cela, nous constatons généralement une moindre volonté de participer au plan d'échantillonnage. Pourtant, il est important de réaliser que sans un nombre suffisant d'échantillons, nous risquons de revenir à une LMR de 0,01 mg/kg à très court terme. Les résultats montrent que des résidus de CIPC plus élevés (>0,01 mg/kg) sont encore présents dans plusieurs entrepôts. Si la LMR devenait = 0,01 mg/kg, cela signifierait que les pommes de terre ne seraient pas conformes, avec toutes les conséquences que cela implique tant pour le producteur que pour l'acheteur.

Au nom de Belgapom nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à ce plan d'échantillonnage pour leur coopération constructive. Nous espérons que l'ensemble du secteur coopérera également pour 2024 !



Christophe Vermeulen

CEO



Noémi Van Bogaert

Conseillère scientifique